



Institut de Documentation et de  
Recherche sur la Paix

# Les cahiers de l'IDRP

décembre 2010

\* Sommes-nous condamnés à voir  
progresser les dépenses militaires ?

*par Général Étienne Copel - Criton - Daniel Durand*

\* Doit-on réformer l'ONU ?

*par Nils Andersson - Maurice Bertrand - Roland Weyl*

\* hors-dossiers : **Le Sahel africain dans la filière terroriste.**

*Par Soufian Aguisoul*

## Tout faux... ou presque

par Général Étienne Copel,  
vice-président du Haut comité français pour la défense civile

Hervé Morin a raison... sur ce point : le budget de la défense ne peut être totalement à l'abri de l'effort de rigueur demandé aux Français. Tous les pays européens se préparent à des coupes claires dans leurs crédits militaires. La France qui, en Europe, est le pays le plus dépensier pour ses forces armées, ne peut pas faire exception.

Le malheur est que les restrictions vont porter sur le fonctionnement de nos forces, déjà réduites à la portion congrue et sur les équipements les plus utiles, les plus productifs. En revanche, sont totalement préservées les dépenses somptuaires qui, depuis des années, ruinent nos forces : le nucléaire et le Rafale.

Commençons par les avions. Il existe un excellent avion monoréacteur produit par Dassault : le Mirage 2000-D. Il était prévu de rénover cet avion, efficace et relativement peu coûteux, pour le rendre plus compétitif et lui permettre de se mesurer à l'exportation avec, par exemple, le Grippen suédois, lui aussi monoréacteur. Résultat des réductions budgétaires : cette modernisation passe à la trappe.

En revanche, le programme Rafale vient d'être renégocié à la hausse pour atteindre une somme proche de 40 milliards d'euros ! Cet avion, conçu au début des années 1980, a des performances remarquables et serait fort bien adapté à des combats... contre les Soviétiques. En particulier, en matière d'interception et de combat "tournoyant" à haute altitude. Mais, il n'y a plus de Soviétiques et surtout les interceptions n'ont plus besoin d'un avion aux qualités spectaculaires. Ce qui compte, ce sont les performances du radar et celles du missile intercepteur. En Afghanistan, comme dans tous les conflits récents, l'aptitude du Rafale à voler à Mach 1,8 ne sert à rien, coûte cher en endurance et – soyons gentils – n'aide vraiment pas à voir les insurgés.

Il y a vingt ans, Dassault et l'armée de l'air prévoyaient la vente de centaines, voire de milliers de Rafale à l'exportation. Chacun connaît maintenant la réalité. Une réalité qui s'explique fort bien : quand on s'obstine à vouloir faire tout seul un avion de ce type, la série initiale est ridicule, les prix de développement et d'industrialisation ne se partagent pas et l'avion final, trop cher, est invendable, sauf, bien sûr, à faire payer une fois de plus le contribuable pour satisfaire les caprices des acheteurs éventuels et vendre à perte.

### NOUS AURIONS PU ÉCONOMISER DES MILLIARDS PAR DIZAINES

Aujourd'hui, la priorité devrait être de moderniser le Mirage 2000-D et de lancer un avion subsonique à bon marché adapté aux conflits réels du siècle. Mais personne ne le propose. Dans son obsession du Rafale, Dassault se tire lui-même une balle dans le pied et le gouvernement en fait autant.

Quant au nucléaire, les dépenses actuelles sont encore plus discutables si l'on veut bien s'éloigner des phrases creuses rebaptisées grands principes. Oui, le nucléaire est utile. Oui, De Gaulle avait raison de consacrer une part importante du budget militaire à sa création. Mais cinquante ans plus tard, il n'y a plus de composantes à créer, il n'y a plus qu'à entretenir une force significative. Sans gaspiller "tous azimuts", sans tolérer l'absence de tout contrôle

parlementaire réel. Pourquoi jeter à la mer des missiles M45 presque tout neufs pour les remplacer par des missiles M51 dont on ne pourra même pas tester la nouvelle tête, puisque les essais sont maintenant interdits ? Pourquoi augmenter spectaculairement le prix de nos porte-avions pour les rendre aptes au transport d'armes nucléaires? La fameuse dissuasion serait-elle amoindrie si, seuls, les Rafale de l'armée de l'air pouvaient lancer les missiles nucléaires ASMP ? Pourquoi dépenser – au moins – 3,5 milliards pour un laser mégajoule à l'intérêt peu évident ? Commandé en 1995, pour la simulation des nouvelles armes nucléaires, il ne sera guère opérationnel avant 2020 alors que la nouvelle tête TNO devrait entrer en service en 2015, sans son aide ? Pourquoi dépenser beaucoup, beaucoup plus que les Britanniques en matière nucléaire ?

Le domaine nucléaire étant sacralisé, alors que les autres dépenses sont revues à la baisse, sa proportion dans le budget de la défense recommence à augmenter significativement. Sa part va atteindre 25 % des crédits d'équipement ! Petit détail : les missiles nucléaires se vendent peu à l'exportation. Avec plus de bon sens et un véritable effort pour se contenter d'une véritable mais stricte suffisance nucléaire, nous aurions pu économiser des milliards par dizaines. Des milliards qui auraient pu être investis dans des entreprises d'exportation. Nous aurions plus d'hélicoptères, plus de véhicules modernes de transport de troupe, plus de navires de surface, une meilleure balance commerciale, moins de fermetures de sites militaires et moins de chômage.

19/07/2010

## Militarisme...

Criton  
(politique-du-possible.org)

Il est temps que les peuples constatent que leur principal ennemi est le militarisme. Le militarisme, dit le dictionnaire Robert, c'est "*la prépondérance de l'armée dans la vie d'une société, le goût des armes, de la guerre.*" En fait c'est un trait fondamental de toutes les cultures connues. Ce qui est dramatique et paradoxal, c'est qu'au moment où la guerre pourrait enfin disparaître de notre horizon, les politiques conduites par les pays les plus développés continuent à provoquer des guerres d'un type nouveau.

Des progrès fondamentaux ont été faits vers la paix. La construction de l'Union Européenne a transformé un continent, où les guerres régnaient depuis plus de mille ans, en zone de paix. Depuis l'invention de l'arme nucléaire, l'usage des armes entre grandes puissances est exclu, et d'ailleurs la paix règne entre pays développés. L'avant-dernier Livre blanc sur la défense publié en 1993 dit fort bien que « *pour la première fois dans l'histoire, la France n'a plus de menaces auprès de ses frontières.* » Et ceci est vrai pour la plupart des pays. Il serait rationnel que les conséquences de cette situation conduisent à une réduction drastique des armements et des armées. Or, c'est le contraire qui se produit.

Le discours politique le plus répandu explique « *qu'il ne faut pas baisser la garde* », que l'Europe est un « *nain militaire* » quand on la compare aux États-Unis, que des menaces subsistent, telles que le « *terrorisme international* » et la prolifération de l'arme nucléaire dans des pays qui seraient capables de l'utiliser, que les différences entre les cultures peuvent provoquer les guerres de demain. En vertu de quoi, et bien qu'en cas de différend, il soit officiellement recommandé de rechercher des « solutions politiques », il reste nécessaire d'entretenir des armées à la fois classiques et sophistiquées. Bref, l'on continue de croire que la guerre est toujours « *la continuation de la politique par d'autres moyens* » et qu'il faut « *préparer la guerre pour avoir la paix* ».

Cette philosophie guerrière paraît tout à fait naturelle. Si naturelle, que nul n'a protesté en France contre le fait que l'on fasse défiler, le 14 juillet dernier, des bataillons des armées nationales des pays anciennement colonisés, pour célébrer le cinquantenaire de leur accession à l'indépendance. Nul n'a dit que ces armées étaient totalement inutiles et même dangereuses. Nul n'a suggéré qu'il eut mieux valu des bataillons d'instituteurs et d'infirmières. Le fait que le symbole de la civilisation soit l'armée ne semble pas avoir choqué les esprits.

C'est dire qu'un long chemin reste à parcourir avant qu'il soit reconnu, que les guerres actuelles et celles en cours de préparation, sont dues uniquement à la philosophie militariste qui est entretenue par la culture occidentale, et en particulier, par la sous-culture qui règne aux États-Unis, - soigneusement répandue par « *le complexe militaro-industriel* », comme l'avait prévu le Général Eisenhower, dans son adresse de la fin de sa présidence.

Car ce sont bien les États-Unis qui ont provoqué la guerre en Irak, qui développent une guerre meurtrière et sans espoir en Afghanistan, qui menacent l'Iran par Israël interposé, qui entretiennent le conflit israélo-palestinien par leur position ambiguë, qui menacent la Corée du Nord, qui offrent le modèle d'une nation surarmée, capable d'imposer son hégémonie par la force, à tous les pays de la planète. Le président Obama semble incapable de changer de

cap sur ce sujet. Ce n'est pourtant pas en remplaçant un général par un autre que l'on se débarrassera des talibans.

Le processus de démilitarisation des esprits sera inévitablement long, parce qu'il s'agit de la transformation fondamentale de structures mentales héritées des leçons retirées de toute l'histoire connue. Le jeu de la guerre a tellement passionné les classes dirigeantes, puis les peuples eux-mêmes, qu'à toutes les époques, on a trouvé des justifications absolues à l'usage de la violence collective.

Elles ont été successivement :

- la gloire des conquêtes et des conquérants pour des peuples supposés par définition supérieurs à leurs voisins et à leurs « ennemis »,
- la « défense nationale » contre les menaces d'agression, les vertus du « patriotisme »,
- le « maintien de la paix » par la force militaire des grandes puissances, détentrices de la sagesse et du goût de la paix.

Cette troisième justification est celle qui règne aujourd'hui. Cela s'appelle le système de « sécurité collective » dirigé par diverses instances telles que le Conseil de Sécurité de l'ONU, l'OTAN ou d'autres alliances toujours dirigées par les États-Unis. Elle suppose qu'il existe de graves menaces contre la paix, dont la plus importante aujourd'hui serait le « terrorisme international. » Et, en dépit du fait que le terrorisme ne se manifeste pas par des armes classiques, la justification qu'il incarne conduit à l'entretien dans tous les pays qui peuvent se le permettre, d'armées à la fois classiques et sophistiquées, pourvues d'armes inutiles et inutilisables, comme les chars lourds et les armes nucléaires et chimiques. Et les menaces de « guerres entre cultures » ne prennent une forme militaire que parce que la culture occidentale entretient par son surarmement même, la crainte d'agressions militaires dans tous les pays. D'ailleurs, les justifications précédentes subsistent encore dans les esprits, aussi bien que dans les noms de nos rues et dans les statues de nos places publiques et de nos monuments aux morts, .

Tout ceci favorise l'hypocrisie qui permet de prétendre que l'on recherche des « solutions politiques », alors qu'on ne mobilise pas les moyens financiers qui seraient indispensables pour leur donner un sens. Il est temps de se débarrasser du modèle américain, qui fait croire que l'importance de la force armée est le symbole de la grandeur d'un pays. Il est loin d'être utopique de construire la paix mondiale. Il faut seulement pour cela, transférer une part importante des budgets militaires vers de très grands projets de développement économique et social des parties du monde, où la révolte contre le modèle occidental prend la forme de fanatismes.

C'est en fait toute la conception des politiques étrangères des grandes puissances qu'il s'agit de transformer. Au lieu d'être fondées sur la force et le mépris des autres pays, elles devraient tenir compte de la psychologie des peuples, chacun d'eux ayant droit à sa fierté. Et elles devraient les aider à trouver cette fierté dans d'autres performances que leur drapeau et leur armée, en les invitant à des entreprises constructives communes. Un tel renversement s'est produit pour les relations entre puissances européennes depuis que l'on a décidé de construire l'Union Européenne. Il n'y a pas de raison pour qu'il ne se produise pas pour les politiques conduites aujourd'hui en Afghanistan, en Irak, en Palestine, à l'égard de l'Iran, et d'une manière générale à l'égard du terrorisme. Ni, non plus, pour que soit prise au sérieux la réduction des armements nucléaires et conventionnels de toutes les grandes puissances.

La bataille contre le militarisme, cause de toutes les guerres et risques de guerre existants, est sans aucun doute loin d'être gagnée. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas l'entreprendre résolument. Il suffirait qu'un homme d'État ose y participer fermement pour que l'espoir de paix redevienne possible.

2 août 2010.

## Dépenses militaires : comment échapper à la crise ?

Daniel Durand  
chercheur à l'IDRP

### ***I - la pression de la crise...***

La crise économique actuelle conduit de nombreux États à décider de coupes sombres dans les dépenses publiques. Les budgets militaires ne peuvent échapper au couperet : nécessité fait loi et l'opinion publique pourrait ne pas comprendre des mesures de faveur pour des dépenses sans justification vraiment sérieuses.

En France, le budget de la Défense devrait contribuer pour 3,5 milliards d'euros sur trois ans, de 2011 à 2013, à la réduction des déficits publics après qu'une somme de 5 Mds d'euros ait été envisagée. Ces coupes budgétaires devraient être compensées partiellement par quelque 2 milliards d'euros de "recettes exceptionnelles", à savoir vente d'actifs immobiliers et de fréquences 4G, réservées par l'armée. Mais semble-t-il, le ministère devra trouver 1,5 milliards € d'économies de fonctionnement supplémentaires. Reports de charge et recours aux recettes exceptionnelles ne suffiront pas : certains programmes d'équipements pourraient être touchés : l'idée serait de préserver ceux sur le point d'être lancés et de privilégier, pour les autres, le décalage du programme voire sa suppression.

Selon Le Monde (édition datée du 3/07/2010) et Patrick Herter, la dissuasion nucléaire ne sera pas touchée (10% du budget total et 25% des crédits d'équipement), les grands programmes d'armement seront maintenus : le Rafale pour 40 milliards €, la rénovation des sous-marins nucléaires, de nouvelles frégates, le nouveau véhicule blindé de l'armée de terre, l'équipement des fantassins et l'avion de transport européen pour 25 milliards €, seuls seraient reportées la rénovation du Mirage 2000-D, la modernisation d'une partie de l'armée de terre (programme Scorpion).

Au niveau européen, plusieurs pays ont annoncé également des réductions de budgets.

L'Allemagne prévoit une réduction des dépenses militaires d'1 milliard d'euros en quatre ans, et envisage de supprimer la conscription obligatoire, ce qui l'obligerait à une modification de sa Constitution et à un débat de fond important sur la nature de l'armée allemande.

Le ministère britannique de la Défense (MoD) devrait subir une réduction de 10% à 20% de son budget annuel de 36,9 milliards de livres (44,8 milliards d'euros), dans le cadre des coupes annoncées par le gouvernement pour réduire le déficit budgétaire du pays. Le ministre des Finances George Osborne a confirmé que le coût du renouvellement du système de missiles balistiques Trident, qui équipe les sous-marins nucléaires britanniques, soit 20 milliards de livres (24,3 milliards d'euros), devra être assumé par le seul ministère de la Défense, sans crédits exceptionnels.

La France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne – les cinq principales puissances européennes, dont le PIB réuni est légèrement inférieur à celui des États-Unis – ont consacré 165 milliards d'euros aux dépenses militaires en 2009 (200 milliards d'euros pour l'ensemble des États membres de l'Union européenne).

Aux États-Unis même, le secrétaire d'État à la Défense, Robert Gates, a annoncé une série de

mesures devant contribuer à économiser 100 milliards de dollars (77,6 milliards d'euros) en cinq ans. Parmi ces annonces figurent une baisse du budget consacré aux sous-traitants, une réduction du nombre de postes de généraux et hauts fonctionnaires, ainsi que la suppression d'un des commandements militaires du Pentagone. Il ne s'agit pas de réduire le budget de défense mais de mieux l'utiliser, a expliqué Robert Gates, en soulignant que « les différents services pourront garder les économies dégagées pour les réinvestir ».

Les dépenses de l'armée américaine ont plus que doublé depuis 2001 et atteignent les 768 milliards de dollars dont 159 milliards concernent les opérations extérieures (Irak, Afghanistan). Elles représentent près de 40 % des dépenses militaires mondiales, et sont deux fois plus élevées que la somme de celles des quatre autres pays ayant les plus gros budgets (Royaume-Uni, Chine, France et Russie).

Du côté chinois et même russe, le paradoxe est que les hausses observées jusqu'à présent visaient autant à diminuer le format des armées pour les moderniser et les rendre plus proches des "standards" occidentaux qu'à développer de nouveaux armements... la Chine avec des estimations de budget autour de 75 à 80 Mds de \$ au lieu de 45 Mds de \$, il y a deux ans, demeure bien loin du leader US.

Les dépenses militaires de la Russie vont fortement augmenter au cours des trois prochaines années pour atteindre 2.025 milliards de roubles (49 milliards d'euros) en 2013, selon des prévisions budgétaires publiées mercredi sur le site du ministère des Finances. Là encore, les sommes annoncées se situent autour du niveau des budgets des pays comme la France, la Grande-Bretagne et sont loin des sommes dépensées par les États-Unis.

Que vont changer ces diminutions budgétaires si elles sont confirmées dès l'année prochaine sur le plan des stratégies de défense et du renforcement de la paix mondiale ?

## ***II - Tirer ou non profit de la crise ? Repenser la militarisation du monde.***

Selon plusieurs observateurs (voir Le Monde du 3/07/2010 ou le le blog de JD Merchet), la baisse de 3,5 Mds d'euros des dépenses militaires français a des conséquences stratégiques, car elle met en cause la loi de programmation militaire 2009-2014, support du Livre blanc de la Défense et de la sécurité nationale, et prévoyant une stabilité en volume du budget de 2009 à 2011, puis son augmentation de 1% à partir de 2012. Un chercheur de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), estime même que « le mouvement actuel est suicidaire », et marque « la fin de toute forme d'Europe de la défense ». Les articles catastrophistes se multiplient cet été sur ce thème et pour avertir que l'Europe resterait un "nain politique" si elle ne stoppait pas cette érosion des dépenses militaires.

Sur le même registre, de l'autre côté de l'Atlantique, les partisans d'une armée américaine forte estiment indispensable de maintenir le rythme actuel du budget de la défense pour faire face à la hausse des dépenses de la Chine, son adversaire le plus probable en cas de grand conflit. Les services de renseignement américains estiment que le budget chinois de la défense s'élèvera à 225 milliards de dollars d'ici à 2025, soit près du triple de son niveau actuel. Notons quand même que d'ici 2025, le budget du Pentagone s'élèverait à 800 milliards de dollars (hors coût des guerres en Irak et en Afghanistan) !

Au travers de ces réactions se développe la campagne de ceux qui refusent de voir les

évolutions du monde, un "chœur des pleureuses" relayé par les lobbies de l'armement (Lockheed Martin, Northrop Grumman et Boeing aux USA, Dassault, Thalès en France, par ex.) qui ont tout intérêt à voir tourner la machine à militariser et à dépenser sans compter.

Un deuxième courant d'opinion, qu'on peut qualifier de pragmatique s'exprime pour dire qu'on peut dépenser moins pour des résultats identiques : c'est le cas du général Copel qui critique l'empilage coûteux de nouveaux programmes nucléaires (M51, Rafale nucléarisé) ou conventionnels (Rafale). Sur le plan européen, dans la même approche, certains estiment que la crise peut être une chance en obligeant les pays du vieux continent à développer des coopérations forcées pour optimiser leurs moyens : ils se félicitent que la France et l'Allemagne viennent de constituer un groupe de travail pour étudier "les sujets pour lesquels nous pouvons aller vers la mise en commun et la mutualisation" afin de réaliser "des gains budgétaires et des économies d'échelle", selon les déclarations du ministre français de la Défense, Hervé Morin. De même, la mise sur pied d'une commission bilatérale dans le même but par Paris et Londres est saluée.

Mais peu de responsables politiques ou de spécialistes abordent un problème de fond : et si la crise économique, ses conséquences sur les relations internationales, étaient l'occasion de remettre à plat les stratégies et analyses des principales puissances ? Des dépenses militaires pour quelles stratégies, dans quel monde et pour quel monde ?

Les États ont peu fait varier leurs analyses des menaces sur la sécurité et des réponses à y apporter depuis la fin de la guerre froide : ils ont plus procédé à un "empilage" en rajoutant de nouvelles menaces (terrorismes, conséquences de la mondialisation) aux précédentes sans chercher à véritablement tenir compte du monde des années 2000.

Les grands pays n'ont pas le courage de reconnaître que nous sommes dans un monde aujourd'hui, où les opérations militaires sont gérées dans le cadre du droit défini par le cadre onusien et le Conseil de sécurité. Les seules notables exceptions sont l'Irak (mais, où, moins de sept ans après l'action illégale de G. Bush, un Président américain, B. Obama, a reconnu de fait qu'il s'agissait d'une erreur voire d'une faute en retirant ses troupes de combat !) et Israël, où un gouvernement, de plus en plus isolé, continue d'ignorer la réprobation internationale.

L'outil militaire s'inscrit quasi exclusivement aujourd'hui dans la participation aux opérations onusiennes visant le maintien ou le rétablissement de la paix ! Dans ces opérations, les dimensions de police, de justice, de construction des structures sociales prennent le pas sur les dimensions militaires même si celles-ci demeurent encore souvent nécessaires. Il faut en tirer les conséquences !

Un pays (ou un ensemble géographique comme l'Europe) qui veut tenir compte du monde d'aujourd'hui et jouer un rôle actif n'est donc pas un pays qui cherche à maintenir une puissance classique basée sur la puissance militaire mais un pays capable de mobiliser des coalitions diplomatiques avec un débouché au Conseil de sécurité pour renforcer le droit international et le désarmement (par exemple, faire aboutir vite une Convention d'abolition des armes nucléaires), travailler à renforcer et améliorer l'efficacité des interventions onusiennes (mise à disposition de moyens d'observation et de troupes mobilisables rapidement, mise en place de structures de prévention des crises).

Ces orientations supposent des choix d'armement loin des programmes dispendieux actuels des grands pays. La vieille problématique de la baisse des dépenses d'armement en est renouvelée ! Certes, dans ce cadre, une baisse des dépenses militaires dégagerait aussi des

ressources qui pourraient être en partie utilisées, même s'il n'y a pas d'automatisme, à financer des politiques de développement ambitieuses.

Mais aujourd'hui, fondamentalement, la baisse des dépenses militaires devrait être liée à des nouvelles politiques de sécurité visant à diminuer la militarisation des relations internationales qui n'a pas encore suffisamment évolué malgré la fin de la Guerre froide, il y a vingt ans.

26 août 2010

## Le multilatéralisme onusien ou l'autocratie du G8 et du G20 ?

par Nils Andersson,  
politologue

Au-delà du débat sempiternel sur la réforme de l'ONU, il est une raison qui rend impérative non seulement cette réforme, mais nécessite de repenser et refonder l'institution. Il n'échappe à personne en ces moments de crises que la mondialisation modifie profondément les équilibres mondiaux et les rapports de forces internationaux. Processus engagé par la volonté expansionniste des empires, poursuivi par la colonisation, puis, dans la période la plus récente avec le néo-colonialisme et la mondialisation marchande et financière, il s'agit d'une tendance historique irréversible qui, aujourd'hui, au-delà des besoins et des intentions politiques, économiques, commerciales, de ceux qui sont à la tête des États, du système financier, des multinationales, a sa logique propre qui échappe à ses inspireurs et s'inscrit dans le concept d'État-monde en gestation.

Un monde globalisé pose inéluctablement, aux forces dominantes, politiques et économiques, mais aussi aux citoyens, comme elle s'est posée au stade de l'État nation, la question du pouvoir et de son antinomie, la démocratie. Le devenir de l'ONU dépend des réponses qui seront apportées à cette question. À la fin du XVIIIe siècle, Kant dans son ouvrage « *Vers la paix perpétuelle* » en appelle à une « *organisation civile d'une équité parfaite* », qu'il qualifie de « *tâche suprême pour l'homme.* » Cette équité parfaite n'a jamais existé au stade des États-nations, le champ des relations internationales a toujours été dicté par des rapports de force, les principales puissances se constituant en Directoire.

Lors du Traité de Vienne, en 1815, l'Autriche, le Royaume-Uni, la Prusse et la Russie ordonnent, avec Talleyrand, ce que sera l'Europe légitimiste. À Versailles, après la Première Guerre mondiale, la fin de l'hégémonie européenne se profile, un « *Conseil des quatre* », qui comprend les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'Italie, décide des Traités de Paix. À San Francisco, si le préambule de la Charte exprime le projet d'un autre mode de relations internationales, multilatérales, il n'en est pas moins imposé, non sans débats, à l'encontre de ce principe, un Directoire composé des membres permanents du Conseil de sécurité, les États-Unis, l'Union Soviétique, le Royaume-Uni, la Chine de Tchang Kai Chek et la France.

Sous le Directoire du Conseil de sécurité, l'histoire de l'ONU peut être découpée en trois périodes, initialement un monde bipolaire, dominé par la confrontation Est-Ouest, devenu tri-polaire, avec la montée dans les années 1960 du mouvement des non-alignés et la création du Groupe des 77, unipolaire à partir de 1990, en raison de la volonté hégémonique des États-Unis. Une nouvelle phase se profile dans une situation de crises profondes et de tensions, le système des relations internationales restera-t-il polarisé ou sera-t-il demain plus multilatéral ? L'ONU est au coeur de ce questionnement.

Ce qui a toujours caractérisé la nature antidémocratique du système des relations internationales et le distingue du cadre étatique, comme du cadre local, c'est d'être un système sans tête, qu'aucune instance ne contrôle. Ce système est qualifié « d'anarchique », puisqu'il n'y a pas « d'autorité » supérieure. Rien n'est plus faux, il s'agit au contraire d'un assemblage complexe d'organismes internationaux, d'une toile d'institutions régionales ou spécialisées et de directoires politiques, économiques, financiers et militaires ordonnés si ce n'est harmonieux. Il s'agit d'un système, certes sans tête, mais non sans maîtres, dans lequel les décisions prises le sont sans que les citoyens n'aient jamais à se

prononcer.

## ***Le G20, révélateur de la profondeur de la crise***

Au stade d'un monde globalisé et de l'affaiblissement du cadre étatique dominant depuis deux siècles, la fausse anarchie, qui a prévalu jusqu'ici, est de moins en moins adaptée aux nécessités d'une « gouvernance » mondiale néo-libérale. Logiquement ce rôle devrait revenir à l'ONU, seul organisme universel fondé sur les principes du multilatéralisme, mais ce n'est pas la voie choisie, encore et toujours, on lui préfère celle des Directoires, ainsi en est-il avec les différentes déclinaisons du G6 au G20. Si, depuis sa création en 1975, le G6, transformé en G8, avec les États-Unis, le Canada, le Japon, la Russie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et la France, restait composé des nations qui, depuis deux siècles, sont au centre du système de relations internationales, toutes, à l'exception du Canada, des puissances impériales, le G20 marque la nécessité, pour gérer les équilibres du monde, d'intégrer dans ce qui s'institue comme un « gouvernement mondial », de nouvelles puissances, l'Inde, l'Afrique du Sud, le Brésil. La Chine elle, disposant d'un siège de membre permanent du Conseil de sécurité depuis 1971, faisant déjà partie des Grands. Nouvelles puissances qui, comme celles qui les ont précédées, ont des intérêts dominants globaux ou régionaux à défendre plus qu'un ordre mondial équitable.

De nombreux exemples témoignent du dessein que le G20 se substitue aux Nations unies ; rappelons simplement le sort réservé à la Conférence convoquée par le président de l'Assemblée générale Miguel d'Escoto, en juin 2009, sur la crise économique et financière mondiale et ses conséquences sur le développement, conférence lors de laquelle furent discutées les conclusions du rapport de la commission Stiglitz. Cette initiative, dénommée G192, en référence au nombre des membres de l'ONU, marquait une volonté de donner voix à tous dans le débat suscité par une crise mondiale. Cette conférence fut boycottée par les principales puissances et le G20 a été imposé comme lieu de décisions.

Il en est de même dans le domaine militaire, la tâche première de l'ONU, chapitre 1, article 1 de la Charte est de « maintenir la paix et la sécurité internationale. » Cependant, depuis vingt ans, dans les Balkans, en Irak comme en Afghanistan, qu'il s'agisse de la prévention des crises, de la conduite des opérations armées, du règlement des conflits ou comme acteur humanitaire, des attributions essentielles de l'ONU sont transférées à l'OTAN, à la fois directoire et organisation militaire globalisée.

On peut également rappeler les dysfonctionnements lors du tremblement de terre à Haïti, entre le mandat de la Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti (UNITHAR) et le déploiement, sans coordination avec l'institution onusienne, de forces d'intervention militaires s'appropriant le commandement de la conduite de l'opération. Le transfert à des organismes comme le G20 dans les domaines politiques et économiques, à l'OTAN dans le domaine militaire ou à des États dans le domaine humanitaire, de compétences onusiennes représente une atteinte grave aux principes inscrits dans la Charte des Nations unies.

Pour un monde moins polarisé et plus multilatéral, une condition première nous paraît être d'inverser le cours de choses et que l'ONU soit mise au centre du système des relations internationales. Pourquoi l'ONU ? Ce n'est pas sur l'image que le système onusien donne de lui-même, ni au vu de ses carences que nous le privilégions. Instrument des « real-politiques » et « real-diplomaties », il révèle l'état du monde, mais parce que la mise en place de lieux de décisions hors l'ONU, sa marginalisation et sa dérégularisation sont le mode de pouvoir global qui convient le mieux aux intérêts de l'économie néo-libérale, le meilleur des mondes pour tous les « réalistes » est celui des réunions bilatérales, où la loi du plus fort s'impose, celui des Directoires, dans lesquels les participants sont cooptés par leurs pairs et où l'on décide entre soi pour les autres. Alors que les divergences entre les pays émergents et le monde occidental sont plus importantes que leurs convergences, cette voie est celle

d'un monde dangereux, livré à l'arbitraire des puissances actuelles et de celles à venir.

## ***L'ONU aux commandes !?***

Pourquoi l'ONU ? Parce qu'elle a une légitimité, celle d'exprimer les aspirations des peuples inscrites au sortir de la Seconde Guerre mondiale dans la Charte, parce que l'ONU est une institution fondée sur le principe du multilatéralisme, parce que, l'Histoire le démontre, c'est seulement au sortir d'effroyables carnages que le « *plus jamais çà* » a permis de créer la SDN puis l'ONU. Les Nations unies, en dépit de leurs insuffisances voire de leurs forfaitures, sont porteuse d'un projet universel, ce que n'est ni ne vise aucun Directoire. La hiérarchie entre les États est inscrite dans les faits, il n'est pas besoin qu'elle soit confortée dans des structures réservées qui s'érigent en gouvernement supranational.

Le préambule de la Charte qui fonde les Nations unies, exprime les aspirations au « *plus jamais çà* » au sortir de deux conflits mondiaux, il en appelle à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à défendre les droits humains, femmes et hommes, il affirme l'égalité entre les nations grandes et petites, demande de créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et au respect du droit international, de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Si l'on y ajoute l'écologie et la sauvegarde de la Terre dont en 1945 on ne mesurait pas l'urgence, ce sont là les objectifs et les valeurs que nous défendons.

Mettre l'ONU au centre du système des relations internationales ne veut pas dire au-dessus de la mêlée, mais, en raison de sa vocation universelle, qu'elle soit le lieu où se débattent les orientations et se prennent les décisions qui constituent le présent et le devenir de l'humanité, qu'il s'agisse de la guerre et de la paix, du mode de développement, de l'environnement, du commerce et des finances internationales, du nucléaire, de l'égalité des sexes, de la justice internationale, de la santé et de la faim, des droits des travailleurs, de l'éducation, des discriminations ou des fonds marins et des espaces sidéraux... Dans un monde globalisé, seules des réponses globales peuvent contribuer à l'émancipation des peuples.

Certes ces questions relèvent déjà du système onusien, à ceci près que la fonction de directoire que représentent les membres permanents du Conseil de sécurité, les baronnies que sont devenues chacune des institutions onusiennes, l'omnipotence des institutions financières et commerciales, les atteintes portées aux principes fondamentaux de la Charte, entraînent une impasse organisationnelle et financière et un discrédit qui ne lui permettent pas de remplir ses mandats.

Définir des objectifs et des programmes coordonnés qui répondent aux défis, aux périls et aux aspirations présentes que sont le refus de la guerre, la menace écologique, l'économie solidaire, les biens publics mondiaux, le respect des différences culturelles et identitaires, non pas à 20 mais avec les 192 États membres de l'ONU, ce n'est pas encore accomplir le projet kantien d'une « organisation civile d'une équité parfaite », mais simplement tendre à un monde moins inégal.

Faire de l'ONU un lieu de pouvoir, oblige à se poser la question des voies et des moyens d'expression de la démocratie dans le système onusien et plus largement dans celui des relations internationales, d'autant qu'un monde globalisé porte en soi le risque du passage de totalitarismes étatiques à un totalitarisme mondial.

## ***Démocratie ou barbarie***

Comment passer du concert dissonant des nations à une organisation des nations unies ? Pour cela, l'ONU doit être démocratisée dans ses structures, dans son fonctionnement et

dans le contrôle des décisions prises. Pour la mise en place d'une institution démocratique, pour résister aux oligarchies qui prétendent régir le monde, il est indispensable de redéfinir la hiérarchie et les lieux de pouvoir dans les institutions mondiales, comme doivent être conçues et imaginées des formes de pouvoir démocratiques qui soient autre chose qu'une représentation alibi des peuples. Comment donner aux citoyens le moyen de s'exprimer dans les lieux de pouvoir qui aujourd'hui imposent les politiques économiques et financières, décident des guerres, exploitent les richesses naturelles et menacent le devenir de la Terre ?

Si, dans le domaine des relations internationales et au sein du système onusien, les aspirations des citoyens ne sont pas entendues, cela tient d'abord à la complexité du système qui, à dessein, entrave toute intervention citoyenne et renforce le sentiment d'impuissance à modifier l'ordre de choses. Mais c'est aussi, il faut le souligner, parce que les forces populaires considèrent les relations internationales comme un domaine réservé aux gouvernements, aux diplomates, aux juristes, aux fonctionnaires internationaux. Ce domaine n'est pas suffisamment perçu comme un terrain de luttes politiques, au même titre que celui des revendications sociales ou écologiques. Le mouvement social, associatif, citoyen doit investir ce champ d'action politique.

Il est un autre champ d'intervention, il ne peut aujourd'hui y avoir de nouveaux rapports de forces dans le monde sans que cela ne se manifeste, malgré l'affaiblissement de l'État-nation, au niveau des États qui constituent les Nations unies. L'ONU a connu entre la bipolarité États-Unis-URSS après la Seconde Guerre mondiale et avant l'uni-polarité qui a prévalu après la chute du Mur, un moment de tri-polarité avec le mouvement des non-alignés issu de la Conférence de Bandung. Il y a là un exemple à tirer. Si comme il en a été pour les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, la revendication anticoloniale a permis avec le groupe des 77, correspondant au nombre d'États qui le composaient à l'origine, de modifier le rapport de force au sein de l'ONU, pourquoi n'y aurait-il pas aujourd'hui où la question écologique est une revendication planétaire un Bandung écologique ? Déjà, se manifestent des signes de fusion des revendications sociales et associatives. En témoignent les initiatives de la Bolivie se rapportant au climat avec Cochabamba ou de l'Équateur concernant l'extraction du pétrole, pour lesquels l'ONU apparaît comme l'instance la plus appropriée. La mobilisation sociale et des liens avec des initiatives étatiques alternatives sont aujourd'hui un horizon qui se profile, il faut le rendre possible. Ou encore, 91 États, membres des Nations unies, ont ratifié et 25 signé des Traités régionaux de dénucléarisation. Cela représente une majorité des États membres. Si, comme le fit le groupe des 77 pour faire prévaloir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ils se constituaient en un groupe homogène, cela représenterait une incontestable force de pression vers le désarmement nucléaire.

Des pistes s'ouvrent, il faut œuvrer à les concrétiser. Il s'agit d'un immense défi, celui de s'impliquer dans la mise en place d'une institution démocratique mondiale et, cela pour la première fois dans l'histoire, d'explorer de nouvelles formes d'expression démocratique au niveau mondial. Les peuples ne se posent que les questions qu'ils peuvent résoudre.

## **L'ONU est-elle réformable ?**

**Maurice  
Bertrand**  
Conseiller honoraire à la Cour des comptes  
Ancien membre du Corps commun d'inspection des  
Nations Unies

L'ONU ne suscite certes pas l'enthousiasme, mais elle tend aujourd'hui à être prise au sérieux, comme un élément important des relations internationales. Critiquée aux États-Unis pour n'être pas assez docile, elle est considérée dans la « vieille Europe » comme une organisation irremplaçable à l'heure de la mondialisation, comme un forum politique certes imparfait mais non remplaçable, comme un instrument de paix grâce au déploiement de ses casques bleus dans de nombreux pays, et même comme un acteur indépendant capable de s'opposer aux excès de la politique extérieure américaine ou de la politique raciste du gouvernement français. Le scepticisme n'est plus de rigueur. Il paraît important de s'efforcer d'améliorer, si possible, cet instrument précieux. La réforme de son Conseil de Sécurité reste donc dans une certaine mesure à l'ordre du jour. On continue d'en entendre parler de temps en temps, même s'il n'y a plus de négociations en cours à ce sujet, comme tel était le cas il y a encore quelques années. Malgré la création du G20 qui se propose comme une nouvelle formule de négociations planétaires, il reste dans de nombreux esprits l'espoir de pouvoir résoudre les problèmes de sécurité mondiale par l'intermédiaire d'une ONU rénovée.

Il s'agit là d'une illusion dangereuse. L'histoire des tentatives de réforme de l'ONU démontre amplement que cette institution n'est pas réformable, et que le seul espoir d'établir un système capable de construire la paix à l'échelle planétaire ne peut se trouver que dans l'établissement d'une nouvelle institution.

### ***L'ONU est irréformable.***

L'histoire des projets de réforme démontre que l'ONU a toujours résisté à toute suggestion de changement, qu'il s'agisse de « petites réformes » concernant l'accroissement de l'efficacité du secrétariat, son organigramme, des modifications mineures de la machinerie des comités intergouvernementaux ou des « grandes réformes » qui consisteraient à modifier la Charte : composition du Conseil de Sécurité, création d'organes nouveaux et importants, modification des pouvoirs du Secrétaire Général, éventuellement armée onusienne.....

Pour les petites réformes on peut mentionner entre autres les groupes de 3 experts de 1954, de 8 experts de 1960, le comité des 14 de 1966, le corps commun d'inspection de 1968 (8 puis 11 inspecteurs indépendants), l'étude sur la capacité du système des Nations Unies de 1969, le groupe de 25 experts de 1975 sur la restructuration du secteur économique et social, le groupe des 18 de 1986, plusieurs réformes du secrétariat en 1992-1993, un rapport « investir dans le développement » dit « rapport Sachs » en 2005 ( 250 collaborateurs, 1500 pages) qui conseille aux États membres riches d'être plus généreux, un rapport du Secrétaire Général de la même date « Dans une liberté plus grande » proposant diverses mesures refusées par l'Assemblée Générale. Les quelques modifications retenues de tous

ces rapports n'ont pas accru l'efficacité de l'organisation.

Pour les grandes réformes les résultats sont du même ordre. Sans doute en 1963-1965, le nombre des membres du Conseil de Sécurité a-t-il été élargi de 11 à 15, et celui des membres du Conseil économique et social de 18 à 27, ( élargi en 1973 de 27 à 54.) Ces transformations n'ont abouti qu'à réduire encore l'intérêt porté par les États membres aux questions économiques et sociales, et n'ont pas rendu le Conseil de Sécurité plus efficace. Aussi à partir de 1992, sous la pression de plusieurs grands États non membres du Conseil de sécurité, des négociations ont été engagées dans l'espoir de réformer vraiment cet organe fondamental. Elles se sont prolongées sans résultat jusqu'en 2004 où a été créé un « Comité de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement », dit « Comité des Sages » chargé d'établir un rapport sur le problème. Ce comité a fait des propositions concrètes pour l'élargissement du Conseil, l'objectif étant de lui donner plus de crédibilité donc d'efficacité, en faisant entrer, comme membres permanents, quelques pays qui, depuis 1945, sont devenus des grandes puissances pacifiques et démocratiques et des pays en développement dont l'importance démographique devrait être reconnue.

Sans doute 14 années de négociations sans résultat à ce sujet semblaient indiquer qu'il s'agissait d'un problème difficile. Le rapport a tenu compte des difficultés rencontrées. Il n'a pas touché au droit de veto des pays qui le détiennent, il n'a pas proposé de l'accorder à d'autres pays. Il s'est contenté d'un objectif modeste : l'élargissement du nombre des membres de 15 à 24, suivant deux formules possibles, qui toutes deux créaient une nouvelle catégorie de membres permanents ou semi-permanents (quatre ans renouvelables) sans droit de veto. Ceci laissait une liberté de choix. Le rapport pouvait donc sembler « réaliste », et l'on pouvait raisonnablement croire que son approbation par l'Assemblée générale représenterait une étape non négligeable pour l'établissement de la paix et de la sécurité mondiale. Mais il n'a bien entendu pas été adopté.

## ***L'échec de la sécurité collective et l'idéologie des relations internationales***

En fait toutes les tentatives de réformes, petites ou grandes, ont été conçues en fonction d'idées non adaptées en ce qui concerne la transformation nécessaire des relations internationales. Elles concernent :

- la confusion entre bonne gestion et politique,
- et la conception archaïque de la marche vers la paix.

C'est parce que le problème a été mal posé dans le cadre onusien, qu'aucun progrès vers sa solution n'a pu être même envisagé.

L'idée qu'une gestion plus « professionnelle » du secrétariat » rendrait l'organisation plus efficace, sans qu'il soit nécessaire de rechercher un consensus politique, a été énoncée à de multiples reprises. Ainsi Madeleine K. Albright , Secrétaire d'État de l'administration Clinton, soutenait en 1993 que les échecs de l'ONU dans les opérations de maintien de la paix, de la Yougoslavie à la Somalie en passant par l'Angola, étaient dus à « l'amateurisme » de l'organisation en ce domaine et que c'était en réformant la méthodologie de ces interventions que le succès deviendrait possible. La croyance selon laquelle la « bonne gestion » peut remplacer l'analyse politique et la recherche du consensus, reste encore répandue dans de nombreux esprits. On ne saurait se tromper davantage.

Il en va de même de la conception de la « sécurité collective », telle qu'elle est appliquée depuis l'origine par le Conseil de Sécurité. L'hypothèse sur laquelle a été fondé ce système en 1945, était que les vainqueurs de la deuxième guerre mondiale, grandes puissances

démocratiques, sages et pacifiques, imposeraient désormais la paix aux fauteurs de troubles. Il s'agissait bien d'une alliance militaire dans laquelle la direction de la politique et des opérations était confiée aux plus grandes puissances alliées. Le Conseil de Sécurité de l'ONU (comme le Conseil de la SDN) devait diriger une gendarmerie mondiale, soit les forces des États-membres les plus puissants dirigées, dans la Charte onusienne par un Comité d'État major, qui interviendraient contre toute agression ou toute menace contre la paix. Ceci supposait que la direction des grandes puissances était acceptée par tous les autres membres de l'alliance, que les grandes puissances étaient et resteraient d'accord entre elles, enfin qu'elles se conduiraient elles-mêmes de façon correcte et non en agresseurs.

Or les membres permanents du Conseil ont été les premiers à violer leurs propres principes par des interventions extérieures aussi inutiles que malvenues, la France en Indochine et en Algérie, les Russes en Tchécoslovaquie, en Hongrie et en Afghanistan, les États-Unis en Amérique latine et au Vietnam, sans oublier l'Irak et l'Afghanistan aujourd'hui. Et l'on peut ajouter la Chine au Tibet. Dès 1946 les Alliés se sont divisés et le sont restés pendant toute la période de l'opposition Est-Ouest. A partir de 1985, l'illusion que la fin de la guerre froide allait apporter l'apaisement de tous les conflits, grâce à l'accord désormais possible des 5 membres permanents du Conseil, a été bien vite dissipée. Et l'échec souvent dramatique de la majorité des interventions des casques bleus, en ex-Yougoslavie, en Angola, au Kosovo, le désastre du génocide rwandais, les massacres du Timor oriental, n'ont pas apporté la preuve de l'efficacité de l'ONU en matière de sécurité. La « sécurité collective » du chapitre VII de la Charte n'a jamais réussi à empêcher aucune guerre, non plus d'ailleurs que la « diplomatie préventive » prônée au Chapitre VI.

## ***La philosophie de la sécurité collective par l'usage de la force.***

Il s'agit là d'une erreur de jugement qu'il est important de dénoncer. Ce n'est pas à l'ONU que des progrès sérieux pourront être faits prochainement pour la paix et la sécurité. Il est au contraire nécessaire de sortir du cadre onusien pour pouvoir définir une approche rationnelle de ce problème, et ceci pour de nombreuses raisons. Il n'est d'abord pas vrai que l'ONU ait été depuis son origine un instrument de paix. Pendant ses quarante premières années, elle a été paralysée par l'opposition Est-Ouest. L'illusion que la fin de la guerre froide allait apporter l'apaisement de tous les conflits, grâce à l'accord désormais possible des 5 membres permanents du Conseil, a été bien vite dissipée.

C'est pourtant cette hypothèse selon laquelle les grandes puissances pacifiques sont les gardiens militaires de la sécurité planétaire qui continue d'inspirer les propositions de réforme de l'organisation mondiale. Il existe bien des divergences de points de vue et de comportement à cet égard entre les États-Unis et les pays européens, mais la philosophie au sujet de la nécessité de répondre à des menaces imprévisibles par des moyens militaires reste commune à tous les grands pays. Ce qui est considéré comme important dans la Charte, ce ne sont pas les dispositions du chapitre VI sur le règlement pacifique des différends qui n'ont en fait jamais été appliquées, en dépit des prétentions des défenseurs de la « diplomatie préventive », mais celles du chapitre VII sur « l'action en cas de menaces contre la paix », qui recommande et organise la répression par la force.

Le rapport du « Comité des Sages » a partagé cette philosophie. Avec quelque peine, il est vrai, puisqu'il a souligné « qu'il ne faut pas sous estimer la difficulté d'obtenir un nouveau

consensus sur la signification et sur les responsabilités d'un système de sécurité collective» et qu'il s'efforce de montrer que ses auteurs sont parfaitement conscients que «le développement économique et social est le fondement indispensable d'un système qui prend la prévention au sérieux ». Il consacre même aux activités de prévention tout un chapitre qui se conclut par des recommandations aux États riches de mobiliser les ressources nécessaires pour tenir leurs promesses d'éradiquer la pauvreté, d'affecter 0,7 % de leur produit national brut à l'aide au développement, de lutter contre la pandémie du Sida, de contribuer à accroître la capacité des pays pauvres à se gérer correctement. Mais, considérant sans doute qu'il y a peu de chances pour que ce genre de recommandations, mille fois déjà faites dans d'innombrables résolutions, soient suivies d'effet, il consacre l'essentiel de sa recherche aux méthodes de répression du terrorisme international, aux risques de prolifération nucléaire, à la lutte contre le crime organisé.

Le climat psychologique et politique dans lequel ce rapport a été écrit est celui créé par l'échec du Conseil de Sécurité à empêcher l'intervention américaine en Irak sous le prétexte de la détention par le dictateur Saddam Hussein «d'armes de destruction massive ». Le rapport indique les conditions qui devraient être respectées pour l'application de l'article 51 de la Charte qui reconnaît le droit de « légitime défense individuelle ou collective » et recommande de ne pas élargir ou réinterpréter ce texte au point de légitimer toute « guerre préventive » décidée par un seul État. Il définit aussi les principes qui devraient guider toute décision d'usage de la force militaire par le Conseil de Sécurité. D'une manière plus générale il cherche à entourer l'arsenal répressif du Conseil de toutes garanties d'efficacité mais aussi de prudence. C'est donc un rapport qui tente de dresser quelques barrières à l'aventurisme de la politique extérieure des États-Unis.

Mais il reste un rapport répressif. Il ne propose aucune solution institutionnelle pour que la prévention (qu'il recommande) soit réellement prise au sérieux. Il n'est pas question ici de l'idée d'un « Conseil de Sécurité économique » qui avait pourtant quelque temps retenu l'attention. Une phrase constate qu'il « n'existe pas de forum de haut niveau qui offre aux leaders des grands pays industriels et à ceux des pays en développement l'opportunité régulière de dialoguer franchement, de délibérer et de résoudre leurs problèmes ». Mais il n'est nullement question de proposer d'en créer un. Malgré toute l'attention portée à la nécessité de la prévention, le rapport ne met pas en question le principe de la sécurité collective fondée sur l'usage de la force militaire, et ne propose aucune solution institutionnelle pour organiser la prévention, sans doute parce que ses auteurs ont pensé qu'ils ne pouvaient sortir du cadre de l'ONU.

## ***Les progrès vers la paix se sont faits en dehors de l'ONU.***

Cet échec total devrait conduire à constater qu'il n'est pas vrai que ce soit dans le cadre onusien que la marche vers la paix et la sécurité soit possible. L'histoire de l'évolution du problème depuis 1945 démontre exactement le contraire. Des progrès incontestables ont été faits dans ce sens. Mais ils ont toujours été conçus et réalisés en dehors de l'ONU. Si le monde est plus sûr aujourd'hui qu'il ne l'était dans la première partie du 20<sup>ème</sup> siècle, ce n'est ni à la SDN ni à l'ONU qu'il le doit. Il le doit d'abord à la construction de l'Europe, entreprise dès les années 1950, qui a établi les conditions d'une paix définitive entre l'ensemble des pays européens, alors que depuis plus de mille ans ils avaient passé leur temps à se faire la guerre et avaient été à l'origine des deux guerres mondiales. Cette transformation d'une zone de guerres perpétuelles en une zone de paix est évidemment la réalisation la plus

importante dans le sens de la construction de la paix mondiale.

Les autres progrès fondamentaux ont été l'apparition des armes nucléaires qui ont rendu pratiquement impossible la guerre entre leurs détenteurs, les négociations sur le contrôle des armements entre les États-Unis et l'URSS qui incluaient des mesures de contrôle réciproque, la révolution gorbatchévienne qui a mis fin à la rivalité Est Ouest, les négociations de la CSCE qui ont institué des mesures de confiance entre États décidés à préserver la paix. Il faut noter au surplus que si ces négociations n'avaient pas été arrêtées dans leur développement par la volonté des États-Unis de renforcer et d'élargir l'OTAN, elles auraient pu s'étendre progressivement aux autres régions du monde ( Méditerranée, Asie, etc.) créant ainsi un climat de confiance qui aurait contribué à garantir la paix. Enfin ce sont les progrès économiques et sociaux des pays développés qui ont été un facteur décisif dans le développement de l'esprit de coopération et de paix. Si la notion même de conquête territoriale est devenue ridicule, si les pays riches n'ont plus du tout l'envie de se faire la guerre, s'il n'y a plus de menaces auprès de leurs frontières, si les ambitions de gloire militaire ont fait place à des vocations pacifiques et créatrices, c'est bien évidemment parce que les peuples ont trouvé plus de bonheur dans la coopération que dans l'échange de bombes capables de les détruire.

L'ONU n'a joué aucun rôle dans ce processus de transformation d'un monde guerrier en un monde plus pacifique. Si les peuples des pays développés préfèrent la paix et la coopération à la guerre, s'ils ont même tendance à croire que les guerres sont réservées aux pays insuffisamment développés, ce n'est pas au système de sécurité collective qu'ils le doivent. La transformation de leurs mentalités est due à la disparition des causes des conflits. Et nous savons aujourd'hui que les causes des affrontements guerriers, depuis qu'ont cessé les guerres de princes qui cherchaient à s'agrandir, ont été dues essentiellement aux frustrations identitaires ressenties par les peuples et attribuées à leurs ennemis, les sentiments nationalistes exagérés, les crises économiques et sociales qui ont aggravé ces frustrations. C'est parce qu'en Europe d'abord, puis dans l'ensemble des pays industriels la notion même d'ennemi a disparu que les guerres entre États sont devenues absurdes. Et ce n'est que lorsque des sentiments archaïques de frustration refont surface, comme les réactions des États Unis à l'attentat du 11 septembre 2001 en sont l'illustration, que la guerre réapparaît comme la continuation (légitime, comme disait Max Weber) de la politique par d'autres moyens, comme l'écrivait Clausewitz en 1827.

## ***Soumission intellectuelle et hypocrisie.***

Du fait de cette transformation fondamentale des sentiments des peuples des pays développés, la situation en matière de sécurité présente en 2010 des caractéristiques totalement différentes de celles qui existaient en 1945, mais les méthodes qui ont permis de faire des progrès dans le dernier demi-siècle restent valables. Les conflits armés se situent aujourd'hui presque tous dans les pays pauvres, et les risques qui subsistent pour les pays développés, i.e. le terrorisme et la diffusion des armes nucléaires ou autres « armes de destruction massive », proviennent tous aussi de situations qui existent dans le tiers monde. Il devrait donc être évident que ces sont les conditions politiques, économiques, sociales existant dans cette partie du monde qu'il faudrait modifier si l'on souhaite faire de nouveaux progrès dans le sens de la paix et de la sécurité. Il faudrait mettre en oeuvre tous les moyens disponibles pour y parvenir. Il faudrait donner à ces peuples envie de créer et non de se détruire. Il faudrait les aider sérieusement à sortir des situations économiques et sociales dans lesquelles ils vivent et à retrouver leur fierté. Au lieu de réprimer en laissant les risques

et les menaces se développer, il faudrait s'attaquer à leurs causes - i.e les frustrations identitaires et le sous-développement- afin de les supprimer. Or il est clair que les politiques actuelles, fortement influencées par le conservatisme et le militarisme américain, ne font au contraire que les aggraver. Si bien que la plus grande menace contre la paix mondiale provient aujourd'hui de l'influence sur la politique extérieure de la puissance hégémonique de son complexe militaro-industriel, et de celle que la dite puissance continue d'exercer sur les politiques des autres pays développés. Pour que les industries d'armement survivent et se développent, il faut bien que des occasions d'intervention guerrière soient créées.

Cette soumission intellectuelle à l'hégémonie américaine se produit dans un contexte d'hypocrisie et de manipulation, dans lequel l'acceptation des principes du chapitre VII de la Charte de l'ONU joue un rôle en apparence discret mais important. Le concept de « communauté internationale » est au centre de cette hypocrisie. Ce personnage, purement mythique, auquel on prête sans hésiter des sentiments, des principes, des colères et des indignations, est invoqué à tout propos. On reconnaît, il est vrai que cette « communauté » devrait se mieux conduire, que beaucoup de ses membres « manquent de volonté politique », que les engagements solennels qu'elle prend assez fréquemment ne sont jamais respectés. On écrit donc des rapports qui se concluent presque tous par des recommandations sur ce qu'elle devrait faire, tout en sachant qu'elles ne seront pas suivies d'effet, mais on ne perd jamais l'espoir qu'elles pourront l'être un jour. On garde aussi un silence prudent sur les comportements d'États membres qui se conduisent vraiment très mal, sur la politique résolument unilatérale des États-Unis ou sur les activités des États « paradis fiscaux » qui sont à la base de la fraude fiscale et de la corruption.

La notion de « communauté internationale » tend à faire accepter la philosophie des bons et des méchants telle qu'elle a été définie par l'administration Bush. C'est la même que celle qui a inspiré le chapitre VII de la Charte de l'ONU. Il faut réprimer le « terrorisme international », même si la manière dont on s'y prend l'aggrave et le développe au lieu de le réduire. Il faut empêcher les « États voyous » d'acquérir des « armes de destruction massive », même si le commerce des armes et la corruption leur en favorisent l'acquisition. Il faut savoir « imposer la paix » même si les interventions militaires ne réussissent qu'à aggraver les tensions internes et conduisent parfois à des génocides. Les États riches ont bonne conscience et sont donc les « policiers » en charge de la paix et de la sécurité, comme le disait déjà Franklin Roosevelt en concevant la Charte de l'ONU.

## ***Ne pas se tromper d'objectif.***

C'est pourquoi la réforme du Conseil de Sécurité, quelle qu'en soit l'issue, n'a aucune importance. Elle ne fera pas disparaître l'arrogance et l'esprit militariste qui inspirent la politique américaine. Elle ne renforcera pas les moyens de prévention des conflits et de réduction des risques existants. Elle ne réduira pas l'hypocrisie qui règne en matière de relations internationales et en particulier des relations Nord-Sud. Le problème de la réforme de l'ONU est un faux problème. Dans la mesure où il n'est pas possible de la transformer en une organisation qui soit véritablement un « forum qui offre aux dirigeants des grands pays industriels et à ceux des pays en développement l'opportunité de discuter franchement » et d'examiner ensemble leurs problèmes, il est inutile de proposer des réformes partielles sans remettre en question la philosophie qui l'inspire, fondée sur « la sagesse des riches » et les possibles accès de folie ou de méchanceté des pauvres.

La prochaine étape vers la construction de la paix ne pourra s'effectuer que si la philosophie de répression et les politiques qu'elle entraîne sont remplacées par une philosophie et des

politiques de prévention. Il s'agit d'une révolution intellectuelle considérable. Elle comporterait un accroissement massif de l'aide publique au développement, la réduction de dépenses militaires exagérées, le remplacement de l'attitude post-coloniale et méprisante des pays riches à l'égard des peuples pauvres par une reconnaissance de leur importance et de leur dignité, la création en dehors de l'ONU d'un forum crédible de négociations entre les pays riches et les pays du Tiers Monde. Cette révolution a sans doute commencé, mais seulement très timidement, avec l'opposition de la vieille Europe à l'intervention en Irak, et les déclarations de quelques chefs d'État et de gouvernement européens en faveur de l'augmentation de l'aide publique au développement ( 120 milliards de dollars aujourd'hui ), alors que les budgets militaires sont de l'ordre de 1531 milliards). Le dossier de l'élargissement du groupe des 8 à des représentants permanents du Tiers monde et notamment à l'Inde, à la Chine et au Brésil est aussi ouvert, bien que sans grandes chances de succès pour l'instant. L'idée d'un G20, composé des pays les plus riches du monde a pris corps depuis 2008, et ses travaux ont déjà commencé. Cette nouvelle expérience n'est pas sans intérêt dans la mesure où elle réunit autour d'une même table les grands pays occidentaux, la Chine, le Japon, la Russie, l'Inde et le Brésil. Cette formule, qui est loin d'être la meilleure, peut donner quelques résultats si elle est intelligemment utilisée. Encore faudrait-il qu'elle soit capable d'identifier les problèmes mondiaux les plus urgents, qu'elle ouvre la porte à la confrontation pacifique et au rapprochement des cultures, qu'elle soit prise au sérieux par ses participants, qu'elle soit dotée à cette fin d'un secrétariat d'une qualité exceptionnelle; bref, qu'elle tire les leçons des erreurs et des progrès faits dans la marche vers la paix.

Ce serait là le seul moyen raisonnable de faire progresser le consensus mondial. Les chances de progrès dans cette direction sont minces et le resteront tant que la politique extérieure américaine continuera d'être dirigée par le complexe militaro-industriel. Il reste que la lutte contre l'hypocrisie et le militarisme demeure le seul moyen d'obtenir un jour une chance de construire la paix et la sécurité mondiales. Mais ce n'est pas par la réforme de l'ONU que cette lutte a des chances d'être gagnée.

7 septembre 2010.

## Réformer l'ONU appliquer la charte ?

Roland Weyl,  
avocat

La nécessité d'une réforme de l'ONU est communément avancée, portée par le fait que, si le bilan de l'Organisation est généralement positif pour ses activités périphériques, sa soumission à la domination des grandes puissances fait qu'il est assez négatif pour son rôle principal qui est l'établissement de relations pacifiques entre peuples égaux et libres. Vient alors l'inculpation du privilège des cinq membres permanents, d'ailleurs contraire au principe d'égalité des nations grandes et petites édicté par la Charte.

Mais les articles 108 et 109 de la Charte soumettent toute réforme au vote conforme des Cinq. Alors, fonder autre chose ? La question étant celle du rapport de forces international, le problème restera le même, et l'ONU n'est peut-être pas la plus mauvaise formule quand on voit comment, malgré le privilège dont elles y disposent, les grandes puissances font tout pour l'évincer et la remplacer, par exemple par le G 20. L'action quotidienne sur l'organisation telle qu'elle est, exige moins de puissance que pour parvenir à une réforme, mais risque être affaiblie par l'idée qu'elle est vaine tant qu'il n'y a pas eu de réforme.

Encore faut-il mieux donner à voir les impacts possibles de l'action des peuples, ce qui renvoie à une réflexion sur ce que doit être l'ONU et ce qu'on doit en attendre. La quête de réforme de l'ONU tient à ce qu'on la considère comme une autorité suprême : quand on demande « que fait donc l'ONU ? », on oublie que ce n'est qu'une organisation, et donc non pas un titulaire de pouvoir mais un instrument de pouvoir, dont l'action dépend de qui y exerce ce pouvoir.

Quand une commune rurale achète un autobus pour desservir la gare la plus proche, l'école et le dispensaire, si un gros propriétaire ou un industriel voisin soudoie ou intimide le chauffeur pour satisfaire à ses propres besoins, faut-il changer la mécanique de l'autobus ?

L'autorité de l'ONU ne se résume donc pas à celle de ses fonctionnaires (son Secrétaire Général n'est d'ailleurs pas le « patron de l'ONU », mais seulement le Directeur Général des Services). On oppose alors l'ONU, lieu de souveraineté des États, et les forums mondiaux, lieu de souveraineté des peuples. Mais l'image de l'autobus vaut aussi pour les États. Un État ne peut pas être souverain, car il n'est lui-même, par ses institutions représentatives et ses administrateurs, qu'un instrument de pouvoir, et la question est celle de savoir qui a le pouvoir sur les gouvernements dans leur activité à l'ONU.

Cela nous renvoie à l'alternative fondamentale et universelle posée par notre époque, entre le pouvoir sur les peuples et le pouvoir des peuples.

Pour y répondre, certains voudraient l'affubler d'une sorte de Parlement mondial. Or un Parlement mondial ne ferait que renforcer la structuration logique verticale d'une sorte d'État mondial, accréditant un exécutif de gouvernance mondiale, et sur lequel, alors que l'on sait que les Parlements ne valent pas, par la seule vertu de leurs membres à qui le pouvoir serait délégué, mais par l'action sur lui de ceux qu'ils représentent, son éloignement de la base rendrait la pression démocratique parfaitement illusoire.

Une telle structuration reposerait au surplus sur une citoyenneté mondiale directe (sans intercession de citoyennetés nationales) qui supposerait l'existence d'un peuple mondial unique absorbant la pluralité des identités différentes des peuples du monde.

La solution idéale serait celle qui 1) substituerait à la vieille logique de relations internationales fondées sur le partage des territoires et de leurs peuples par les détenteurs

de la force une logique de pouvoir des peuples 2) tiendrait compte de ce que s'il y a une population mondiale, elle est composée de peuples différents répartis sur la surface du globe et que leur souveraineté sur leurs territoires respectifs doit s'exercer dans leur respect mutuel et leur coopération dans leur intérêt commun.

Or, c'est précisément la logique de la Charte, dans son Préambule : « Nous (première personne, souveraineté) Peuples (pluralité) des Nations (identité) Unies (universalité), ....avons décidé d'unir nos efforts (organisation)....En conséquence nos gouvernements..(les autobus) », et dans l'énoncé de ses règles : interdiction du recours à la force dans les relations internationales et obligation de solution négociée des différends, droit des peuples à leur libre détermination, assortie de l'interdiction d'ingérence extérieure dans leurs affaires, comportant leur maîtrise exclusive sur leur instrument étatique de pouvoir.

Et l'organisation est constituée pour l'application de ces principes : c'est, dans une logique horizontale, le lieu où « *par leur gouvernement* » les peuples « *unissent leurs efforts* »

Le problème est qu'il ne suffit pas que la loi soit sur le papier pour qu'elle soit appliquée L'ONU, comme les autres institutions, peut violer la loi qu'elle est chargée d'appliquer. Alors ? Comment faire respecter le droit ? Des tribunaux ? La Cour internationale de Justice ? Une autre juridiction à inventer ? L'expérience enseigne que les juges aussi peuvent violer la loi. Le droit est un combat, pour sa proclamation et pour son application. La seule alternative est le combat des peuples pour que l'ONU applique la Charte, et pour cela leur action commune sur leurs gouvernements respectifs..

Encore faut-il que soit combattue la désinformation qui ne parle jamais que de l'ONU et jamais de la Charte, que les peuples sachent que celle-ci les investit d'un pouvoir qui, du même coup, les rend responsables de ce qui est commis ou non fait en leur nom; en un mot que la citoyenneté nationale comporte le domaine des relations internationales, et que la démocratie internationale passe par la démocratie nationale.

Certes, il reste que le pouvoir des Cinq, et leur droit de veto, sont en contradiction avec ce bel édifice.

Mais aussitôt s'impose une nouvelle mise au point : la logique de substitution de la loi de l'ONU à celle de la Charte a inspiré aux médias ces derniers temps d'aller jusqu'à parler de « Club des Cinq ». De fait, pour éviter de se heurter à un veto de l'un d'eux, les Cinq en sont venus à se concerter pour trouver des compromis, mais jamais le « Club des Cinq » n'a figuré dans la Charte, ni aucun autre pouvoir ou privilège des Cinq que ce droit de veto.

Mieux, on cherchera vainement dans la Charte le terme de veto. A l'origine, parce que le monde était divisé en deux blocs opposés et que chacun craignait que l'autre obtienne à l'Assemblée Générale une majorité pour lui faire la guerre, c'était l'exigence de leur unanimité pour recourir à la force. C'est un avis de la Cour Internationale de Justice qui, pour pallier l'absence de l'URSS au vote pour l'intervention en Corée, a, en jouant sur les virgules, transformé, par voie d'interprétation, le principe d'unanimité en droit de veto.

Ceci étant, la faculté de veto est moins paralysante que l'exigence d'unanimité, et il n'est pas évident qu'il faille le supprimer : Lors de la guerre du Golfe, il eut été utile si la coalition avait réussi à obtenir une majorité. Le problème est qu'il ne soit pas détourné de son objet. La Charte limitant le rôle du Conseil de Sécurité au maintien ou au rétablissement de la paix, il peut empêcher qu'il use de pouvoirs de police au-delà de ses compétences. Mais lorsque l'un des Cinq l'utilise pour violer la Charte ou le permettre à un de ses protégés, ce veto-là est illégal et il doit pouvoir y être passé outre. Et il n'y a pas besoin pour cela de modifier la Charte, puisque ce n'est que sa stricte application,

Tout ramène donc, non pas à inventer du droit, mais à faire respecter celui qui a été conquis

et que ceux, dont cela contrarie la domination, font tout pour évincer.

Dans tous les domaines du droit, et du droit international comme de tous les autres, le plus grave des maux est la délégation de pouvoir, qui attend tout de l'illusion de saints gens qui disent le bien et accordent à tous la protection de leur bras séculier (en l'espèce, la police étant la guerre). Il n'y a pas d'autre recette que l'action citoyenne, et ce n'est pas une utopie : Lors de la guerre du Golfe, alors que Chirac avait dit « *on fera ce que dira l'ONU* » on lui a rappelé, qu'avec le droit de veto, cela dépendait de lui et il a alors annoncé que, s'il le fallait, il utiliserait le veto, et les 10 millions de manifestants dans le monde ont fait que leurs gouvernements ont résisté aux pressions de la coalition.

Si l'on pouvait réformer l'ONU, il n'en faudrait pas moins toujours l'action populaire pour que la réforme porte ses fruits. Avec l'ONU telle qu'elle est, tout est possible si les peuples imposent à leurs gouvernements d'y respecter la Charte.

Au demeurant une autre réforme s'impose : celle des institutions financières internationales, par lesquelles les grandes puissances exercent leur domination, y compris à l'ONU et qui ont été constituées hors la Charte sur la base de la règle « *un dollar = une voix* », et qu'il s'agit donc de mettre en conformité avec le « *un pays = une voix* » de la Charte, et pour celle-là, il n'y a pas l'obstacle des articles 108 et 109.

Référence : « *Sortir le droit international du placard* », un livre de Monique et Roland Weyl, avocats, Éditions du CETIM/ Genève/ Les Éditeurs Indépendants.

## **ACTUALITÉ : À l'Assemblée générale de l'ONU : multilatéralisme, désarmement et développement**

Daniel Durand

Blog : <http://culturedepaix.blogspot.com>

5 octobre 2010

L'Assemblée générale de l'ONU a consacré trois jours (du 20 au 22 septembre) en séance plénière à la discussion sur les **Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)** visant notamment à réduire de moitié la pauvreté dans le monde, puis huit jours (du 23 au 30 septembre) à son débat général. Les débats ont vu une forte participation des représentants des États membres puisqu'au total, **139 chefs d'États ou de gouvernements ont participé à ces séances d'ouverture.**

**Les questions du développement** ont donc occupé une large place, les responsables de l'ONU (voir un porte-parole, M. Robert C. Orr) se sont déclarés plutôt satisfaits que les États Membres, bien que « *condamnés à se serrer la ceinture* » au niveau national, ont néanmoins pris des engagements significatifs en matière d'aide au développement. Pour eux, « *ce Sommet de l'Assemblée générale a été plus qu'encourageant non seulement en raison du niveau de la participation à ses travaux, mais aussi en raison de la quantité des engagements qui y ont été déclarés et surtout de l'apparition de nouveaux donateurs* ». Parmi les nouveaux engagements, M. Orr a salué la création d'un fonds d'un milliard de dollars par l'Union européenne (UE), destiné à aider les pays les plus pauvres à atteindre les OMD, et a relevé que la Chine s'est engagée à exempter de droit d'entrée (taxes douanières) un plus grand nombre de produits provenant des pays les moins avancés (PMA). Il a également cité l'engagement du Japon à consacrer 3,5 milliards de dollars sur cinq ans au secteur de l'éducation, alors que le Royaume-Uni a décidé de tripler son aide à la lutte contre le paludisme, pour la porter à 500 millions de livres sterling d'ici à 2014. En dehors du soutien de la Fondation Bill et Melinda Gates, qui a offert 1,5 milliard de dollars, d'autres fondations s'engagent pour la première fois à contribuer aux efforts destinés à la réalisation des OMD.

Reste que, si l'apparition de nouveaux donateurs est positive, peu de pays ont annoncé le relèvement de leur aide au développement pour la porter au 0,7 % du PNB recommandés ! **Le scandale du montant scandaleux des dépenses militaires mondiales (1500 Mds de \$) a plané en arrière-plan...** L'intervention du Président d'Haïti, M. Préval, a pointé cette contradiction. Pour ce qui est de la réalisation des OMD, M. Préval s'est demandé ce qu'il faut dire "*des milliers de milliards de dollars engloutis par des guerres depuis 10 ans, des budgets de défense qui chaque année dépassent de loin ce qu'il faudrait pour atteindre les OMD, des incalculables richesses volatilisées dans la spéculation, dans l'arrogante suprématie de l'économie virtuelle, de la baisse continue de l'aide publique au développement qui ne représente plus que le tiers des subventions agricoles*". Après la discussion sur les objectifs du Millénaire pour le Développement, le thème de discussion de l'Assemblée générale était la "**gouvernance mondiale**". Des nombreuses interventions sur ce sujet, je tire deux enseignements.

Une majorité des intervenants ont plaidé **pour un renforcement du rôle des Nations unies**

**dans cette gouvernance mondiale.** Un certain nombre ont même exprimé leur inquiétude de voir se développer des structures parallèles comme **le G20**, qui pourrait s'auto-attribuer des compétences qui sont celles du Conseil de sécurité ou d'autres institutions onusiennes. Le Président de l'Assemblée, le suisse Prosper Deiss, a repris à son compte cette préoccupation, en soulignant que si le G-20 est « *une réalité incontournable* », il est important d'articuler légitimité et efficacité. *"Il faut améliorer les mécanismes d'information, de consultation et de coopération entre l'ONU et les autres acteurs de la gouvernance mondiale"*. Le Président a dit son intention d'établir un dialogue informel avant et après les réunions du G-20 avec le Secrétaire général et le pays hôte du G-20. Le deuxième enseignement est que, si la majorité des États ont redit leur attachement au multilatéralisme et au rôle central de l'ONU, beaucoup ont souligné **leur insatisfaction sur le retard pris à réformer la composition et le fonctionnement du Conseil de Sécurité**, notamment sur l'octroi d'un siège permanent aux pays émergents (Inde, Brésil, et pays africains). Est venue également la question de la **future représentation de l'Union Européenne** en tant qu'entité particulière, du fait de la modification apportée dans le Traité de Lisbonne, qui lui donne une personnalité juridique indépendante sur le plan international. Développement, réforme de l'ONU, le troisième sujet abordé tout aussi largement, et ce n'est pas très courant, a été le **désarmement nucléaire**. Un nombre importants de dirigeants sont intervenus pour se féliciter des progrès intervenus cette année avec l'accord START américano-russe et la conclusion positive de la Conférence d'examen du TNP et pour souhaiter que se poursuive le processus pour construire un monde sans armes nucléaires. À titre d'exemple, on peut relever que **26 pays du continent européen** ont évoqué l'importance du désarmement nucléaire et conventionnel dans leurs interventions, avec un contenu très positif dans les interventions (autrichienne, allemande, notamment). Tous les grands pays européens sont intervenus sur ce thème, **sauf le représentant des Pays-Bas et le représentant de la France**, M. Kouchner (rappelons que celui-ci n'était pas présent à la réunion de haut-niveau consacrée à la relance de la Conférence du Désarmement le 24 septembre).

Certes, comme de toute réunion générale, peu de choses concrètes sont sorties de ces dix jours de réunion mais, ces débats ont montré qu'existait actuellement une dynamique plutôt positive sur les thèmes évoqués qui ne peut que favoriser des initiatives politiques plus concrètes. Comme l'ont souligné plusieurs intervenants, un test à venir sera **la tenue ou non d'une réunion internationale en 2012 sur une zone dénucléarisée au Proche-Orient.**

## **HORS-DOSSIERS**

### **Le Sahel africain dans la filière terroriste**

Soufian AGUISOUL

Chercheur en Sciences Politiques  
(Université Hassan 1er de Settat, Maroc)

*« L'Afrique a été et restera pour l'avenir prévisible un continent mûr pour des actes terroristes ».*

Mills. G., « *Africa's new strategic significance* », in *Washington Quarterly*, volume 22, n°4, autumn, 2004, p.166.

La région du Sahel africain a, depuis longtemps, constitué une zone de trafics intenses en tous genres : immigration clandestine, drogues, produits industriels, hydrocarbures, véhicules, chameaux, arme. Aujourd'hui encore, cette «ceinture aride» située entre le désert du Sahara, au Nord, et les régions tropicales, au Sud, et s'étendant de l'Atlantique à la Mer Rouge, est qualifiée, à juste titre, de «ventre mou» de l'Afrique.

Une zone de non-droit, un «no man's land instable», très difficilement contrôlable en raison de son immensité, plus de 5 millions de km<sup>2</sup>, et de son relief. Et c'est probablement la complicité des tribus touaregs et leur «mouvance» qui compliquent davantage la tâche des chasseurs de marchands d'armes.

La situation actuelle est toujours préoccupante, la menace terroriste véhiculée par les réseaux affiliés à Al Qaida, n'a pas décréue. Elle s'est diversifiée. Ces réseaux qui se trouvent, de plus en plus, en blocus dans la zone pakistano-afghane et dans la corne de l'Afrique, vont rechercher d'autres «terres de Jihad», notamment dans la région du Sahel africain.

#### **1. Le Sahel africain et le terrorisme : les facteurs de l'extension de la violence**

De point de vue géopolitique, «l'Afrique a été et restera pour l'avenir prévisible un continent mûr pour des actes terroristes» <sup>(1)</sup>. Plus que partout ailleurs, le terrorisme semble pouvoir profiter en Afrique de conditions d'expansion favorables qui sont comparables, dans leur nature, à celles qui ont prévalu à l'installation des groupes terroristes en Asie <sup>(2)</sup>. En effet, «l'Afrique se caractérise par des États défaillants, voire en faillite, des frontières poreuses, une pauvreté largement répandue, des frustrations politiques, une répression du pouvoir central, un radicalisme religieux, un marché « gris » des armes légères, ainsi qu'une corruption endémique. La défaillance des États et corruption de la classe politique ont fait du

---

1 Mills. G., « *Africa's new strategic significance* », in *Washington Quarterly*, volume 22, n°4, autumn, 2004, p.166.

2 Dempsey. T., «Counterterrorism in African Failed States: Challenges and potential solution», *Strategic Studies Institute of the US Army War College*, 2006, p.12.

continent une cible facile pour toutes sortes de groupes terroristes»<sup>(3)</sup>. Les organisations terroristes sont particulièrement attirées par les États défailants où dans le Sahel deviennent des «sanctuaires» pour ces organisations, qui trouvent alors des terreaux fertiles «font le lit du terrorisme»<sup>(4)</sup>.

- États défailants et terrorisme :

Généralement, la faillite étatique est estimée par rapport à l'étalon de mesure de l'État moderne occidental, soit à l'idéal de l'État-nation territorial centralisé. Sa définition est élastique : elle peut être minimaliste, c'est-à-dire exiger de l'État qu'il monopolise l'exercice<sup>5</sup> de la violence à l'intérieur de ses frontières, ou maximaliste : l'État pour n'être ni faible ni défailtant doit alors avoir les capacités et la volonté d'assurer les besoins minimaux de sa population en terme de sécurité, de représentation (démocratie, respect des droits et libertés, etc.) et de bien-être (besoins alimentaires, de santé, d'éducation, etc.).

Une telle définition sous-entend que tout État est plus ou moins défailtant : par exemple, l'OCDE inclut dans la catégorie des États fragiles «des pays où font défaut la volonté politique et/ou la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques axées sur les pauvres»<sup>(6)</sup>.

L'État effondré est plus exceptionnel et plus facilement identifiable, car résultant d'un conflit civil. Il se caractérise par un dysfonctionnement complet des structures étatiques, perceptible par une désorganisation politique complète du pays.

Par contre, les formules d'«État défailtant» et d'«État faible» sont plus complexes à déterminer : pour simplifier, ces types d'États peuvent être situés dans un continuum allant d'État fort à État effondré, selon le degré de dégénérescence des institutions politiques<sup>(7)</sup>.

Un État faible serait, en l'occurrence, un État susceptible de sombrer dans la défaillance si un choc extérieur ou intérieur survenait.

- **Quel lien avec le terrorisme ? :**

Dans ce contexte de «chaos conceptuel», il devient extrêmement compliqué de vérifier s'il existe bel et bien une relation entre terrorisme et faillite étatique. Selon certaines lectures, pour mettre un terme à ce «chaos», il faut avant tout déterminer quelle carence particulière de ces États favoriserait le terrorisme.

Les catégories généralement employées sont manifestement beaucoup trop larges pour repérer les menaces potentielles à la sécurité nationale et internationale : l'index 2007 des États défailants<sup>(8)</sup> estime que 20 pays sont en ce moment dans une situation «critique» (le Soudan, l'Iraq, la Somalie, le Zimbabwe, le Tchad occupent les cinq premières positions peu enviables de ce palmarès), alors qu'au moins 20 autres sont jugés «en danger», y compris les États du Sahel africain.

---

3 Lévine. D., « États défailants et le terrorisme », le Comité 6 de la 57ème session nationale de l'IHEDN, Institut des Hautes Études de Défense Nationale, p.4, consulté sur le site : [www.ihedn.fr](http://www.ihedn.fr).

4 Stewart. P., «Weak States and Global Threats: Fact or Fiction? », Washington Quarterly, Volume 29, n° 2, 2006, p. 45.

5 OCDE, Les approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour les États fragiles, 2006, p. 13. Disponible sur le site : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

6 Le terme « État défailtant » provient de la littérature du développement, et qu'il aurait été utilisé en relations internationales pour la première fois par Gerald B. Helman et Steven R. Ratner dans le numéro de l'hiver 1993 du magazine Foreign Policy.

7 Ana. S., Tucker. D., « The Misleading Problem of Failed States : a « Socio-Geography » of Terrorism in the post-9/11 Era », Third World Quarterly, vol. 28, no 2, 2007, pp. 387-401.

8 L'index est publié par le magazine Foreign Policy et élaboré conjointement avec le Fund for Peace. Voir le site : [www.fundforpeace.org](http://www.fundforpeace.org). Cet index cherche à évaluer le niveau de défaillance des États grâce à douze indicateurs appartenant à trois catégories : sociale, économique et politique.

Manifestement, tous ces États ne sont pas des viviers de groupes terroristes : la faillite étatique ne serait donc pas une condition suffisante <sup>(9)</sup>.

Quelles pourraient être les variables intervenantes ? Les États dysfonctionnels laissent leurs populations dans le dénuement et la violence quotidienne : les zones de faible gouvernance recoupent ainsi généralement les zones de pauvreté extrême, qui est tenue pour favorable à l'éclosion de groupes terroristes.

La corrélation directe entre le degré de pauvreté et l'éclosion du terrorisme n'ayant pas été démontrée, il faut identifier les autres conditions favorables <sup>(10)</sup>. Ainsi, contrairement à ce qui a été suggéré, les États effondrés ne constituent pas les milieux idéaux : la Somalie, qui aurait théoriquement dû offrir l'environnement optimal pour les groupes terroristes, ne porte d'ailleurs pas de traces d'activité terroriste intensive, preuve qu'elle n'offrirait pas un terrain aussi favorable qu'attendu <sup>(11)</sup>. Quels seraient alors les environnements politiques idéaux : les États forts comportant certaines déficiences ? Les États faibles ? Les États défailants ? Les zones grises, angles morts d'États autrement fonctionnels ?

A priori, la relation de causalité directe n'aide pas à comprendre le rôle des États défailants dans l'émergence de la menace terroriste : l'hypothèse alternative suggère, quant à elle, un rôle fonctionnel dans son renforcement <sup>(12)</sup>. Les groupes terroristes profiteraient de ces espaces «non policés» et faiblement gouvernés pour organiser leurs activités, comme il a été démontré dans le cas de l'Afghanistan des talibans.

## **2. Les activités terroristes dans le Sahel africain**

Le volontarisme politique africain contre le terrorisme n'a pas empêché «les réseaux terroristes à trouver en Afrique une zone de repli idéale, d'autant qu'aucune politique organisée visant à abattre le terrorisme n'a véritablement été mise en place» <sup>(13)</sup>. Cette défaillance se vérifie graduellement dans la région du Sahel.

Précisément, «*depuis 2002, la présence de djihadistes internationaux s'est accrue au Sahel, Al-Qaïda cherchant à y créer une zone refuge pour ses cadres et ses militants forcés de s'expatrier suite à la guerre au terrorisme déclenchée par les Américains. En effet, Al-Qaïda, chassé d'Afghanistan, n'étant plus parfaitement en sécurité au Pakistan, cherche des havres sûrs pour y installer des facilités logistiques permettant d'abriter et d'entraîner ses activistes afin de les renvoyer au combat contre les «apostats et les mécréants»*» <sup>(14)</sup>.

C'est pour toutes ces raisons qu'Al-Qaïda va rechercher d'autres points d'opération,

---

9 Leboeuf. A., Antil. A., « États fragiles et terrorisme, un lien ambigu », Châtaignier. J-M et Magro. H (dir.), États et sociétés fragiles : Entre conflits, reconstruction et développement, Paris, Karthala, 2007, pp. 65-107.

10 Stewart. P., Weak States and Global Threats : Assessing Evidence of Spillovers, Working Paper n° 73, Center for Global Development, 2006. Consulter le site : [www.cgdev.org](http://www.cgdev.org).

11 Menkhaus. K., « Quasi- States, Nation-Building, and Terrorist Safe Havens », The Journal of Conflict Studies, vol. 22, no 2, automne 2003, p. 12.

12 Leboeuf. A., Antil. A., « États fragiles et terrorisme...op. cit., pp. 70-88. Il existe aussi plusieurs projets cherchant à identifier les sources d'instabilité politique et à prévenir les conflits et le terrorisme, par exemple le Political Instability Task Force (University of Maryland) et le Country Indicators for Foreign Policy (Carleton University), ainsi que le FAST (Early Recognition of Tension and Fact Finding) de la Swiss Peace Foundation.

13 Rodier. A., L'infiltration d'Al-Qaïda en Afrique, Centre français de Recherche sur le Renseignement (CFRR), juin 2004.

14 Rodier. A., Chasse aux djihadistes d'Al-Qaïda, Centre français de Recherche sur le Renseignement (CFRR), avril 2005.

particulièrement en Afrique d'ouest <sup>(15)</sup>. En fait, la région sahélienne présente un ensemble d'avantages qui minimisent relativement les inconvénients pour les plans d'Al-Qaïda

Les incommodités peuvent se résumer dans «le climat est extrêmement rude ; les populations locales – koulak, ifora, touareg ou peule – se montrent en général réservées vis-à-vis de l'extrémisme religieux, préférant les solidarités ethniques et claniques ; en effet, l'idéologie salafiste a peu de prise sur l'islam soufiste et traditionaliste pratiqué au Sahel <sup>(16)</sup>.

Par contre, les avantages se regroupent dans le fait que «la zone est immense, les possibilités de caches importantes, elle est peu peuplée, les frontières sont interminables et imperceptibles, les trafics omniprésents permettent de se ravitailler relativement aisément» <sup>(17)</sup>.

- **Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) :**

Pratiquement, l'action d'Al-Qaïda s'est basée essentiellement sur le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) <sup>(18)</sup>. «De 1999 à 2000, des écoutes téléphoniques (des renseignements américains) ont révélé que des liens personnels existaient entre le chef <sup>(19)</sup> « historique » du GSPC et Ussama Ben Laden» <sup>(20)</sup>.

Depuis sa création, ce groupe a mis ses réseaux européens à la disposition de la nébuleuse Al-Qaïda. En échange, «le GSPC reçoit des financements pour poursuivre la lutte en Algérie» <sup>(21)</sup>. En 2000, Ben Laden a jugé que le GSPC était le seul mouvement islamique assez structuré pour aider ses djihadistes internationaux dans la région du Sahel <sup>(22)</sup>.

Le GSPC était organisé «sur un type militaire. Les militants sont répartis en "sections" fortes d'une petite dizaine de combattants. Au-dessus se trouve la "phalange" composée de 3 à 4 sections puis la "compagnie". Comme précédemment le GIA, le GSPC a divisé le pays en

---

15 Rodier. A., Stratégie d'Al-Qaïda à l'horizon 2006, Centre français de Recherche sur le Renseignement (CFRR), janvier 2006.

16 Rodier. A., L'infiltration d'Al-Qaïda ..., op. cit.

17 Idem.

18 Le groupe été fondé en 1998 par Hassan Hattab. Le GSPC est une organisation islamique armée d'Algérie. Elle est placée sur la liste officielle des organisations terroristes du Canada, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique. Créé sur le refus de la politique de terre brûlée des GIA, le GSPC se limite aux symboles du pouvoir, mais pratique également le racket et la contrebande pour se financer. Pour ce sujet, voir Raufer. X (directeur), Atlas de l'Islam radical, Paris, CNRS éditions, 2007 ; Rodier. A., Pourquoi la France est menacée par le GSPC ?, Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CFRR), décembre 2006 ; Rivoire. J-B., Mellah. S., Enquête sur l'étrange « Ben Laden du Sahara », Le Monde Diplomatique, février 2005 ; Guidère. M., Une filiale algérienne pour Al-Qaïda, Le Monde Diplomatique, novembre 2006 ; Guidère. M., « La tentation internationale d'Al-Qaïda », Focus stratégique, Paris, Ifri, décembre 2008.

19 C'est l'algérien Hassan Hattab. Il démissionne du GSPC en 2004 pour se remplacer par son second Nabil Sahraoui. Il renonce à la lutte armée officiellement et se joint à la politique de réconciliation nationale d'Abdelaziz Bouteflika et il se rend le 22 septembre 2007 aux autorités algériennes. Lire, Davet. G., Smolar. P., [Enquête : Les maquis algériens inquiètent la France ?](#), [Le Monde](#), 13 novembre 2006.

20 Rivoire. JP., Mellah. S., [Enquête sur l'étrange « Ben Laden du Sahara »](#), Le Monde Diplomatique, février 2005.

21 Idem

22 Le Groupe islamique armée (GIA) est considéré depuis 1998 comme en totale perte de vitesse, les 27 000 activistes qu'il comptait dans l'année 1995 s'étant réduits à quelques centaines de combattants. En 1992, le Front islamique du salut (FIS) remporte le premier tour des élections législatives en Algérie, mais le gouvernement annule ce résultat. Depuis, le GIA (considéré la branche armée du FIS) se lance dans une lutte armée, ses activités se caractérisent par la violence, les attentats et par une position intransigeante exprimée dans sa devise « Pas de dialogue, Pas de réconciliation, Pas de trêve ». Pour un détail sur la guerre civile et ses causes voir, entre autres, Aggoun. L., Rivoire. J-B, [Françalgérie crimes et mensonges d'états](#), Paris, La Découverte, 2003. Le GIA est aujourd'hui largement « marginalisé » suite aux initiatives d'amnistie générale du président Abdelaziz Bouteflika après les années 2000, qui a permis à des milliers de combattants de retrouver une vie normale. Quant à l'armée, elle affirme avoir pratiquement anéanti l'organisation. A ce sujet, voir, Souaïdia. H, [Le procès de La sale guerre](#), Paris, La Découverte, Cahiers libres, 2002.

"régions "dirigées par des émirs» (23).

Au Mali, le GSPC recevait «l'aide de la secte Dawa qui y est très influente parmi la population qui est de religion musulmane à plus de 90%» (24). Il entretient une longue tradition de contrebande qui lui permet de faire vivre correctement ses fidèles, surtout en collaboration avec le groupe de Mokhtar Belmokhtar (25).

Au cours de l'hiver 2001-2002, «MBM a reçu la visite du Yéménite Imad Abdelwalid Ahmed Alwan, un coordinateur d'Al-Qaïda Ce dernier, arrivé en Algérie en mars 2001 a visité la région sahélienne en mission d'exploration puis est remonté dans la willaya de Batna» (26).

En 2007, le GSPC change de nom et devient Al-Qaïda aux Pays du Maghreb Islamique (AQMI) (27). En effet, «étrillé en Algérie, AQMI peut très bien se refaire une légitimité en déclenchant des actions terroristes spectaculaires à l'étranger, et plus particulièrement en Europe et dans les autres pays du Maghreb» (28). Le Sahel forme sa 9ème région. Cette entité militaire a par la suite été rebaptisée l'«Émirat du Sahara» (29). Selon les directives d'internationalisation de la guerre sainte prônée par Oussama Ben Laden, cet «Émirat» déborde désormais très largement sur les pays voisins : Mali, Niger, Nigeria, Libye, Mauritanie et Tchad (30). Les combattants étrangers qui ont rejoint le GSPC (des libyens, tunisiens, maliens, marocains et des mauritaniens) seraient très déçus par la tournure que prennent les événements (31).

Cependant, «les jeunes recrues attirées par l'appellation même d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique qui leur fait espérer de mener la guerre sainte internationale, seraient désappointées par ce que leurs chefs leur demandent de faire» (32).

Il est à noter qu'après un an de sa constitution, les actions violentes d'AQMI allant s'activer. En effet, en janvier 2008, les autorités françaises font état de nombreuses menaces proférées sur le site salafiste al-Ekhlass, bien connu pour être un lieu de diffusion de communiqués, de vidéos et de messages sonores, utilisé par Al-Qaïda, par AQMI, par les groupes islamistes radicaux d'Irak, de Somalie et d'Afghanistan, mais aussi par toute une nébuleuse de farfelus et de fanatiques (33).

Le 22 février 2008, un groupe lié à l'organisation terroriste enlève deux touristes autrichiens, Andrea Kloiber (44 ans) et Wolfgang Ebner (51 ans) et les transfère en territoire algérien, dans une zone montagneuse (34).

Le 15 mars, ils sont localisés au nord du Mali à 150 km de Kidal (35). Il s'agit de la première opération menée par le chef algérien Abdelhamid Abou Zaïd qui exige le versement d'une

---

23 Rodier. A., [Pourquoi la France est menacée par le GSPC ?](#), Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CFRR), décembre 2006.

24 Rodier. A., L'infiltration d'Al-Qaïda ..., op. cit.

25 Dit groupe MBM.

26 Rodier. A., L'infiltration d'Al-Qaïda ..., op. cit.

27 Ce changement non seulement de nomination, mais fondamentalement d'action, aurait obtenu l'approbation d'[Oussama Ben Laden](#). Voir, [Agence France-Presse](#), « [Un groupe allié d'Al-Qaeda annonce changer de nom sur « ordre de ben Laden](#) », janvier 2007.

28 Guidère. M., « La tentation internationale d'Al-Qaïda », in Focus stratégique, Paris, IFRI décembre 2008, p. 24.

29 Rodier. A., L'infiltration d'Al-Qaïda ..., op. cit.

30 Rodier. A., Le Sahel terrain de jeu d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique Centre français de Recherche sur le Renseignement (CFRR), Note d'actualité n°, mai 2009.

31 Idem.

32 Rodier. A., Al-Qaïda au Maghreb Islamique à l'automne 2007, Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CFRR), octobre, 2007.

33 [Le Figaro](#), Menaces islamistes : la DST sur le qui-vive, du 11 janvier 2008.

34 Selon [Le Monde](#), 28 avril 2009, p 8.

35 Idem.

rançon et la libération de militants islamistes emprisonnés en Algérie et en Tunisie, dont l'ancien chef du GSPC, Amar Saïfi <sup>(36)</sup>, instigateur en 2003 de l'enlèvement dans le sud algérien d'un groupe de trente-deux touristes européens <sup>(37)</sup>.

L'année 2009 est marquée par une recrudescence d'enlèvements de ressortissants occidentaux contre le paiement de rançons. En janvier 2009, AQMI enlève quatre touristes britanniques au Mali, puis en libère deux assez rapidement. Et dans la zone frontalière entre le Niger et le Mali, le groupe a enlevé, le 22 janvier 2009, quatre touristes européens (un couple suisse, une Allemande et un Britannique) <sup>(38)</sup>.

Le 5 mai 2009, le journal Euroinvestor révèle la préparation d'une opération de grande envergure de quatre États riverains du Sahara pour traquer et neutraliser les combattants d'Al-Qaïda

L'Algérie, le Mali, le Niger et la Mauritanie veulent empêcher l'implantation des islamistes dans la zone saharienne et les combattre avant qu'ils ne deviennent une réelle menace <sup>(39)</sup>. L'opération décrite comme « imminente » est toutefois reportée <sup>(40)</sup>.

Le 16 juin 2009, l'armée malienne attaque et détruit une base de la branche maghrébine d'Al-Qaïda au Nord du pays, dans la localité de Garn-Akassa, près de la frontière algérienne <sup>(41)</sup>.

L'offensive intervient deux semaines après l'annonce d'une « lutte sans merci » contre « tous les groupes terroristes » de la zone sahélo-saharienne, décrétée par un responsable au ministère de l'Intérieur malien <sup>(42)</sup>. A ce propos, les militaires maliens annoncent l'élimination de 26 terroristes dont certains corps ont été retrouvés hâtivement enterrés par les survivants dans une fosse commune <sup>(43)</sup>.

Le 30 juin 2009, le dirigeant d'Al-Qaïda au Maghreb islamique Abou Moussab Abdoul Wadoud déclare : « Hier c'était le hijab et aujourd'hui, c'est le niqab. Nous nous vengerons de la France et de ses intérêts par tous les moyens à notre disposition, pour l'honneur de nos filles et de nos sœurs » <sup>(44)</sup>. Cette déclaration a été faite en réactions aux propos de N. Sarkozy la burqaa <sup>(45)</sup>.

L'année 2010, comme l'an dernier, demeure marquée par plusieurs actes de violence : prise d'otages, attaques terroristes et menaces d'attaques, affirmant que les actes de violences, en tant que « mouvance », constituent un phénomène qui s'est enraciné dans les

Par ailleurs, le Sahel est potentiellement livré à des forces anarchiques. Par exemple, la crise politique du Niger, résultant de la volonté des élites dirigeantes de rester au pouvoir, témoigne d'un déficit de démocratie propice à la déstabilisation interne des États sahéliens, la relative maturité politique se retrouvant brisée et bridée par les ambitions propres à un clan. Cet état de fait a abouti à sa destitution par un coup d'État le 18 février 2010 conduit par l'armée (de jeunes soldats et non la haute hiérarchie militaire).

---

36 Abderazak el Para, de son vrai nom Amari Saïfi, également surnommé Abou Haydara, est né le 23 avril 1966 à Guelma en Algérie. Il est un leader du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC). Pour plus de détail voir, entre autres, « El Para », le chef salafiste capturé dont personne ne veut Jean-Philippe Rémy, Le Monde du 26 mai 2004 ; « El Para » sera jugé par contumace M. Abi, Le Jour d'Algérie, 1 avril 2007.

37 D'après Jeune Afrique, 27 avril 2007.

38 Le Figaro, 24 janvier 2008.

39 Consulter : « Opération imminente de quatre États sahariens contre Al Qaïda », (archive), Euroinvestor, 5 mai 2009.

40 Voir : « Sahel countries suspend huge military attack against Al-Qaeda for 2 weeks » (archive), El Khabar, 11 mai 2009.

41 Selon Le Point, 16 juin 2009.

42 Idem.

43 « Repère d'islamistes attaqué », (archive), Radio-Canada, 18 juin 2009.

44 Selon Le Monde, 30 juin 2009, p 6.

45 A partir des propos de l'Agence France-Presse, juin 2009.

Cela nous fait dire que la région du Sahel est difficilement maîtrisable du fait de ses caractéristiques humaines également. Dans cette bande aride, où le désert poursuit sa course inexorable, l'élevage (dromadaires, chèvres et bœufs dans le «Sahel des nomades») et la frugale agriculture (mil et arachide dans «le Sahel des sédentaires») ne constituent plus, depuis bien longtemps, une source de revenu suffisante et stable pour les populations. Des populations miséreuses, majoritairement nomades, qui ont eu la malencontreuse idée de naître sur ce sol ingrat, terre de famine et mouvoir de tous les espoirs.

# SOMMAIRE -----

❑ **dossier 1 : Sommes-nous condamnés à voir progresser les dépenses militaires ?**

◆ **Général Étienne Copel**

◆ **Criton (politique-du-possible.org)**

◆ **Daniel Durand, chercheur à l'IDRP**



❑ **dossier 2 : Doit-on réformer l'ONU ?**

◆ **Nils Andersson, politologue**

◆ **Maurice Bertrand, Conseiller honoraire**

◆ **Roland Weyl, avocat**



❑ **Hors-dossier : *Le Sahel africain dans la filière terroriste***

**Soufian Aguisoul, chercheur en sciences politiques.**

## *Nouvelles brèves :*

○ *le prochain numéro des Cahiers de l'IDRP paraîtra en mars 2011. Il comportera un dossier sur « Quelles ambitions pour l'OTAN après le sommet de Lisbonne ? » et un second sur « La Chine a-t-elle une volonté de leadership mondial ? »*

*Les Cahiers de l'IDRP - Publication trimestrielle de l'Institut de Documentation et de Recherche sur la Paix -  
Directeur de publication : Jacques Le Dauphin - C.P.P : en cours  
Prix au numéro : 5 € - Abonnement annuel (4 n°) : 16 €*

*IDRP - 4 place des Bouleaux - 94200 Ivry sur Seine - <http://www.institutidrp.org> - contact : 06 68 12 82 15*